

Résultats des votes
Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire
de la société Société Industrielle et Financière de l'Artois du 10 juin 2011

1) En Assemblée Générale Ordinaire

180 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 259 403 actions au nominal de 20 euros sur les 266 200 actions composant le capital social et aux 259 403 actions sont attachées 259 403 voix. Le quorum est de 97,45 %.

Première résolution	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2010	Adoptée par 259 377 voix (26 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010	Adoptée par 259 377 voix (26 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Affectation du résultat	Adoptée par 259 370 voix (33 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Approbation des conventions et engagements réglementés	Adoptée par 259 398 voix (5 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Constatation de l'expiration du mandat d'un administrateur	Adoptée par 259 401 voix (2 voix ayant voté contre)
Sixième résolution	Nomination d'un administrateur	Adoptée par 259 379 voix (24 voix ayant voté contre)
Septième résolution	Montant des jetons de présence	Adoptée par 259 376 voix (8 voix ayant voté contre)
Huitième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée par 259 401 voix (2 voix ayant voté contre)

2) En Assemblée Générale Extraordinaire

180 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 259 403 actions au nominal de 20 euros sur les 266 200 actions composant le capital social et aux 259 403 actions sont attachées 259 403 voix. Le quorum est de 97,45 %.

Première résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Adoptée par 259 401voix (2 voix ayant voté contre)
Deuxième résolution	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Adoptée par 259 401voix (2 voix ayant voté contre)
Troisième résolution	Délégation de pouvoir consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital limitée à 10% du capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Adoptée par 259 401 voix (2 voix ayant voté contre)
Quatrième résolution	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés	Adoptée par 259 401voix (2 voix ayant voté contre)
Cinquième résolution	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée par 259 391 voix (12 voix ayant voté contre)